



SYNDICATS CGT et UGICT-CGT
METSO Minerals France S.A
41 rue de la République
71009 MACON



N'hésitez pas à consulter notre blog

<http://cgtmetso.canalblog.com/>

Macon le 28/03/2010

INTERVENTION du REPRESENTANT SYNDICAL CGT au C.E LORS de la REUNION PLENIERE du 23/03/10

Après le chômage, les heures supplémentaires !!!

Les décisions de la direction concernant l'arrêt du chômage des cadres au 1^{er} janvier, la suspension du chômage au 29 mars pour les autres catégories du personnel suivie d'une demande d'heures supplémentaires sur toute la production ne fait que justifier notre courrier auprès de l'inspection du travail, avec copie au Préfet, dénonçant un chômage financier qui devait s'arrêter au plus vite.

Le terme de suspension doit rapidement se transformer en arrêt total de chômage compte tenu des perspectives. Alors que le chômage vient juste d'être suspendu, la DG demande des heures supplémentaires en production (Voir au verso). Pour retrouver des capacités de production, nous demandons en priorité le retour dans les lignes (au montage cônes ou ligne LR), des salariés mutés dans d'autres services.

Montage cônes il est demandé à 13 salariés de faire 5 heure supplémentaire dans la semaine = 65 h ; Deux salariés de cette ligne sont mutés en mécanique à l'ajustage depuis plusieurs mois et demandent leur retour en ligne cônes (2 salariés x 35h = 70heures et idem pour les soudeurs en ligne LR).

Si après le retour de ces salariés il manque du personnel dans certains services, retour dans un 1^{er} temps aux intérimaires pour accroissement temporaire d'activité, ce serait le juste retour des aides de l'état perçues par l'entreprise vis à vis de la situation du chômage de notre pays.

En conséquence les élus CGT au CE voteront contre ces modifications d'horaires.

Résultat du vote au Comité d'Entreprise :

- 3 Pour : 2 CFDT, 1 CFE-CGC (commentaire CGT : sans consultation des intéressés une fois de plus par ces organisations syndicales).

- 2 Contre : 2 CGT (1 CGT absent)

D'autre part après avoir soulevés avec les salariés en octobre et novembre 2009 les difficultés rencontrées en production dû à de nombreux dysfonctionnements 80 en ligne 1 et 90 en ligne 2-3, ***je voudrais attirer votre attention sur le mécontentement grandissant qu'exprime les salariés depuis plusieurs semaines sur 3 sujet. Les changements d'horaires, les salaires, le ressenti par les salariés d'un certain mépris de la direction de production et de la DRH suite aux dernières réunions de service et discussions dans l'atelier.***

Dans ce climat tendu des réactions personnelles ou des actions collectives ne sont pas exclues pour ces prochains jours, ces prochaines semaines.

Quinze jours après la mise en place d'un horaire fixe très contesté, ces nouveaux changements d'horaires pourraient être la goutte d'eau qui fait déborder le vase, alors que l'annonce de reprise de commande devraient redonner espoir à chacun et chacune.

En conséquence pour apaiser la situation, en accord avec les salariés, la CGT demande l'ouverture d'une négociation pour le retour de l'horaire mobile avec possibilité d'effectuer à titre exceptionnel des heures supplémentaires basées sur le volontariat sur 39 heures le vendredi matin de 4h00 à 12h00 comme cela se faisait avant.

D'autre part les salariés de la ligne cônes en attendant le retour de leurs collègues dans la ligne accepteraient à titre exceptionnel de faire des heures supplémentaires en journée continue avec paiement du casse-croûte et de la prime d'équipe.

Alors que la reprise ne fait que commencer, ces nouveaux changements d'horaires montrent que nous sommes en sous effectifs compte tenu de l'ensemble des départs de 2009. Il manque déjà des ajusteurs, des soudeurs et des tourneurs.

Pour exiger de la direction :

- Les moyens nécessaires dans tous les services à cette reprise des commandes, pour tenir les délais et assurer la pérennité de l'entreprise.
- La réponse aux revendications des salariés leur permettant de vivre mieux et dans de bonnes conditions de travail (horaire, salaire, respect, ect...)

Suite aux nombreux mécontentements exprimés ces dernières semaines :

- La CGT appelle l'ensemble des salariés, toutes catégories confondues à la construction d'un grand mouvement d'expression collective dont le contenu et la forme sera décidée par eux, dans l'unité, syndicale si possible.
- La 1ère étape est de lister ensemble par service les besoins et les revendications de chacun (e).

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">MODIFICATION HORAIRE DE TRAVAIL EN PRODUCTION TEMPS de TRAVAIL sur l'ENSEMBLE DU SITE AVRIL 2010</p> |
|--|

- PRODUCTION :

Pour réaliser la production du carnet de commandes d'Avril 2010, soit 30 HP (dont 7 HP 400-500) ; 10 NP ; 17 vibrants ; et en tenant compte du solde des congés à prendre avant le 30/04/2010, nous avons besoin de faire des Heures supplémentaires pour les postes ou section suivantes :

Ligne 1:

Montage cône : 40h/semaine selon horaire lundi au jeudi 7h00-11h45 ; 13h15-17h00
vendredi 6h00-12h00

Poste : Youji1; 370; 390; 230 -> passage en 3X8 .

40h/semaine équipe matin et après midi selon horaire 4h00-12h00; 12h00-20h00

36h de moyenne équipe de nuit selon horaire 20h00- 4h00 ; nb nuit par semaine 5-4-5-4

Ligne 2-3

Poste robot en 2x8 et section LR : semaine 40h idem horaire équipe 4h00-12h00;12h00-20h00

Autres sections : possibilité de faire des heures supplémentaires selon les horaires journées ou équipes 2X8

Délai de prévenance : 5 jours.

Peinture :

Passage en 2X8 base 40h00 si besoin en prévenant 5 jours à l'avance.

Magasins et expéditions :

pas de jours non travaillés

pour des raisons de charge : passage des expéditions en équipe 2x7 .

Ces nouveaux horaires prendront effet le 29 Mars 2010.

- ENSEMBLE DES AUTRES SERVICES de MACON :

Suspension du chômage partiel à compter du 29 mars 2010

N.B : Au cours de la réunion du CE :

- Au regard de la situation, le directeur général a annoncé également la suspension du chômage sur mai pour toute l'entreprise.
- Le chef de production a annoncé le changement d'horaire pour les salariés en horaire fixe vendredi de 7h00/12h00 au lieu de 7h30/12h30